

Compte-rendu de la réunion du club Normandie

Pont-Audemer

(communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle)

23 février 2017

Thème de la journée : « le PLU intercommunal et la stratégie foncière »

Ordre du jour

- 1) Mots d'accueil
- 2) Les principes généraux d'une stratégie foncière, en lien avec le projet de territoire - présentation de Gaëlle Schauner (CEREMA)
- 3) Présentation de différents outils fonciers réglementaires et fiscaux – présentation de Gaëlle Schauner (CEREMA)

Échanges avec la salle

- 4) Présentation de l'Établissement Public Foncier de Normandie – présentation de Christine Mutel et Michel Houbron (EPFN)
- 5) Les dispositifs d'observation foncière – présentation de Cyril Queffeulou (EPFN)

Échanges avec la salle

- 6) Présentation de différents types d'interventions d'un Établissement Public Foncier à travers quatre illustrations :
 - a. Les études : Lauriane Cornet et Michel Houbron (EPFN)
 - b. Le traitement des friches, le recyclage foncier et le portage immobilier : Michel Leroux (président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle) et Lucie Danger (EPFN)

Échanges avec la salle

- c. L'action foncière : Christine Mutel (EPFN)
- d. La revitalisation des centres-bourgs : Bernard Soul (maire de Domfront-en-Poiraise), Bernard Davy (adjoint au maire) et Emilie Gonel (EPFN)

Échanges avec la salle

- 7) Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club : dates, lieux, choix de sujets

Participants

LEROUX Michel	CdC Pont-Audemer Val de Risle (président)
GUIBERT Emilie	CdC Pont-Audemer Val de Risle (DST)
DUCHARNE Elisabeth	CdC Pont-Audemer Val de Risle
ROUSSELIN Jean-Claude	Intercom Bernay Terres de Normandie (président)
DENIS Jean-Pierre	CdC Roumois-Seine (vice-président)
LEHOUX Caroline	CdC Roumois-Seine

Club PLUi Normandie

13^{ème} rencontre du 23 février 2017



LOUVET Franck	Evreux Portes de Normandie
LEVILLAIN Nicolas	Evreux Portes de Normandie
BURET Mathilde	Evreux Portes de Normandie
Mr DELAMARE	CA Seine-Eure (vice-président)
DUREL Florian	CA Seine-Eure
MOUTOUSSAMY Cindy	CA Seine-Eure
BERNIER Maguy	CA Seine-Eure
HAUBERT Marjorie	CA Seine-Eure
POIMUL Jordan	CdC Eure Madrie Seine
NAVE Alain	CdC Inter Caux Vexin (vice-président)
VALLOIS Julie	CdC Eure Madrie Seine
LE GOFF Leïla	CdC région d'Yvetot
HACHARD Sonia	CdC région d'Yvetot
RENAULT Sandrine	CdC Fécamp Caux Littoral Agglo
GOGUET Solène	CdC campagne de Caux
BRECIN Jean-Yves	Pré-bocage Intercom (vice-président)
CAIGNON Isabelle	CA Lisieux Normandie
JAMES Éric	Intercom de la Vire au Noireau
POSTAIRE Clémence	Blangy Pont-l'Évêque Intercom
ALONSO Margaux	Isigny Omaha Intercom
AVERLANT Alice	CdC Bayeux Intercom
BOURGEOIS Marie-Christine	CdC Cambremer
DUROZIER Tony	CdC Coutances Mer et Bocage
BOIVIN Flore	CdC Mont-Saint-Michel Normandie
LARDOUX Benoît	CdC Mont-Saint-Michel Normandie
ANDRIEU Christophe	Villedieu Intercom
BELLANGER Hégésippe	CdC Côte ouest – centre Manche
MORIN Julie	CdC Côte ouest – centre Manche
VABRE Gérard	CA du Cotentin
PALLIS Anne-Emmanuelle	CA du Cotentin
HEBERT Marine	CA du Cotentin
PILON Anne-Marie	Saint-Lô agglo
THELOT Line	Saint-Lô agglo
LEBEHOT Michaël	Saint-Lô agglo
SOUL Bernard	Domfront-Tinchebray Interco (maire de Domfront-en-Poiraise)
DAVY Bernard	Domfront-Tinchebray Interco (adjoint au maire de Domfront-en-Poiraise)
PRESIER Karine	CdC des vallées d'Auge et du Merlerault
CASTETS Laurent	Conseil Régional de Normandie
MUTEL Christine	EPFN (directrice générale adjointe – directrice de l'action foncière)
HOUBON Michel	EPFN (directeur de l'habitat, des études et de la stratégie – adjoint au directeur général)
QUEFFEULOU Cyril	EPFN
CORNET Lauriane	EPFN
DANGER Lucie	EPFN
GONEL Émilie	EPFN
CATHALA Séverine	DDTM 27
BIENVENU Claude	DDTM 27

BICREL Marie	DDTM 27
ARTERO Réjane	DDTM 27
QUENEUILLE Patrice	DDTM 27
VIVIER Pascal	DDTM 27
LANCELEVEE Sébastien	DDTM 27
ARENATI Astrid	DDTM 76
MAISONNAVE Cindy	DDTM 76
PINET Thomas	DDTM 76
LEROUVILLOIS Karine	DDTM 14
HERBEZ Patricia	DDTM 14
ROUTIER Jean-Luc	DDTM 14
LE CROM Christian	DDTM 14
DENIS Martin	DDTM 14
FORESTIER-GIRARD Aude	DDTM 50
OZENNE Maud	DDTM 50
MARC Jean-Michel	DDTM 50
POUPINET Patrick	DDTM 50
BUNEL Catherine	DDTM 50
CADUDAL Brigitte	DDT 61
CANET Jacqueline	DDT 61
BUREAU Florian	DDT 61
GRAIGNON Nathan	DDT 61
SCHAUNER Gaëlle	CEREMA
LEGLISE Nathalie	CEREMA
MEYZIE Bernard	DREAL Normandie (Directeur-adjoint)
BUHOT Hélène	DREAL Normandie
SAVARY Laëtitia	DREAL Normandie
COLOMBEL Manuela	DREAL Normandie
CRIBELLIER Marie-Pierre	DREAL Normandie
LAHOUSSE-OLIVIER Céline	DREAL Centre Val-de-Loire
BARTHELEMY Patricia	DREAL Centre Val-de-Loire
ANFRAY François	DREAL Normandie

1) Mots d'accueil

➤ Michel Leroux (CdC Pont-Audemer Val-de-Risle - président)

Monsieur Leroux souhaite la bienvenue aux participants et précise que quelques axes dominants guident les réflexions d'urbanisme et les choix d'aménagement qui sont mis en œuvre sur le territoire de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle. Il souligne notamment la nécessité de produire des idées et de ne pas se concentrer exclusivement sur la fabrication des outils d'urbanisme en rappelant que les choix à faire doivent toujours être pensés et orientés pour le bénéfice des citoyens appelés à vivre sur le territoire. Il met ainsi en évidence l'intérêt d'une approche prospective du territoire, l'obligation de ne pas sous-estimer les moyens à mobiliser ou à investir, en termes de mobilisation du foncier notamment. Il mentionne les partenariats nombreux et fructueux que son territoire entretient depuis longtemps avec l'Établissement Public Foncier de Normandie, acteur majeur de la politique foncière locale. Monsieur Leroux remercie le club normand

d'avoir choisi Pont-Audemer pour accueillir cette réunion, qui est la première du club sur le territoire de l'ancienne région de Haute-Normandie, et souhaite à tous d'excellents travaux.

➤ **Bernard Meyzie (DREAL Normandie – directeur-adjoint)**

Bernard Meyzie évoque tout d'abord le forum de lancement du SRADDET par la Région Normandie. Il rappelle ensuite la vocation du club national et des clubs régionaux des PLUi : lieux d'échanges, de retours d'expérience, d'information sur les nouveautés réglementaires, lieux d'apports méthodologiques, d'expression des éventuelles difficultés rencontrées et d'apport d'expertise.

Il met l'accent sur la volonté des services de l'État de promouvoir des documents et des projets territoriaux porteurs de qualité urbaine ; cette orientation est à rapprocher d'autres initiatives portées par les ministères de rattachement de la DREAL : labellisation des éco-quartiers, territoires en transition énergétique, appui à la revitalisation des centres bourgs, plans de paysage, respect des trames vertes et bleues et meilleure prise en compte de la nature en ville... Il évoque à cette occasion le futur appel à projets qui vise à mettre en visibilité quelques territoires, dont le PLUi peut être en cours d'élaboration ou approuvé, qui se sont attachés à aborder au moins un sujet ou une difficulté particulière de façon exemplaire. Les modalités de cet appel à projets dont la parution est imminente seront ensuite précisées en fin de réunion.

Bernard Meyzie remercie enfin les représentants de l'EPFN qui se sont mobilisés pour permettre à cette journée de travail d'offrir aux participants un ensemble de présentations riches et variées.

François Anfray projette ensuite une carte de la Normandie sur laquelle apparaissent les 25 EPCI présents à la réunion qu'il présente tour à tour afin de permettre aux participants de connaître leurs provenances géographiques respectives, bien équilibrées sur le territoire régional.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour en le présentant en deux blocs :

- L'utilité de s'entendre collectivement sur la notion de stratégie foncière en rappelant quelques notions fondamentales, suivies de la présentation de quelques outils réglementaires et fiscaux (un jeu complet de fiches détaillant les différents outils disponibles est par ailleurs remis en séance aux participants et annexé en version numérique au présent compte-rendu)
- La présentation par l'EPFN des principaux types d'interventions que l'établissement peut proposer aux collectivités dans le cadre de la définition de leur stratégie foncière et de la mise en œuvre de leur politique foncière.

2) Les principes généraux d'une stratégie foncière, en lien avec le projet de territoire

➤ **Gaëlle Schauner (CEREMA)**

Il est rappelé que l'élaboration d'une stratégie foncière ne peut s'envisager sans considérer le temps long. Ainsi, les choix de court terme peuvent trouver leur pertinence dans la mesure où ils sont une contribution à la réalisation d'un projet global qui a été défini sur le plus long terme. Plus

généralement, la politique foncière d'un territoire doit être mise au service du projet de territoire. Mais l'élaboration du projet de territoire doit elle aussi se nourrir de tous les éléments de connaissance acquis ou à acquérir dans le domaine foncier (observation quantitative et qualitative de l'occupation foncière et de la consommation d'espace, connaissances détaillées des disponibilités foncières et de leur possible mobilisation à court ou moyen termes, au prix de remises en état préalables importantes ou faibles...) : la stratégie foncière entretient donc avec le projet de territoire des liens étroits qui fonctionnent dans les deux sens.

Les questions foncières se posent aussi en termes de complémentarités et de solidarités territoriales, et impliquent donc d'être appréhendées aux échelles territoriales pertinentes, qui ne peuvent être définies a priori mais varient selon la nature des projets et des enjeux qui les entourent.

Ces considérations doivent être menées dans un contexte de développement des villes et des territoires qui, historiquement, est lui-même évolutif et a conduit aujourd'hui à la constitution de villes plutôt enracinées, qui conçoivent leur développement du centre vers l'extérieur et ont tendance à sous-utiliser leurs espaces mutables pour les laisser à l'état de déprise. Parallèlement, le mécanisme du « zoning » qui prédominait dans les précédents documents d'urbanisme a eu pour effet de compartimenter les usages du sol. Les mutations de la ville doivent donc être prises en compte dans les réflexions foncières sans être toutefois sur-estimées, certaines fonctions de la ville n'étant pas amenées à connaître de mutations significatives.

Il ressort de ces constats qu'une stratégie foncière gagne à s'appuyer sur une observation fine du fonctionnement territorial afin de contribuer à corriger les éventuels dysfonctionnements observés et afin de servir des objectifs de qualité urbaine : mixité fonctionnelle et sociale de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et contre les mobilités non désirées, mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural du territoire...

La notion de densité est elle aussi à prendre en considération dans une approche foncière, en veillant à balayer certains a priori : des exemples concrets sont présentés pour permettre d'associer différentes « formes urbaines » aux densités de construction qui leur correspondent (cf support de présentation en annexe). Compte-tenu des images négatives véhiculées par certaines de ces formes urbaines, une communication importante prenant appui sur de solides supports visuels est vivement recommandée comme préalable à toute politique foncière volontariste en termes de densité. De très nombreux retours d'expérience montrent qu'il est parfaitement possible de proposer un habitat bien adapté aux besoins tout en maîtrisant la consommation foncière. Il convient le plus souvent de se baser sur les centralités présentes sur le territoire, les dessertes, la capacité à adapter les transports, la composition et la typologie des ménages, leurs capacités financières...

Les échanges avec la salle mettent en évidence des difficultés rencontrées par une collectivité qui avait mis en œuvre une politique d'acquisitions foncières ambitieuse et dont le processus de développement s'est révélé plus lent que ce qui avait été imaginé. L'accent est mis sur la nécessité d'anticiper de telles situations et de trouver à titre provisoire des usages pour les espaces constitutifs de réserves foncières : en l'espèce, des installations d'agriculteurs bio à la recherche de circuits courts de distribution ont permis de gérer cette situation de façon satisfaisante.

Est aussi souligné le risque de stratégies spéculatives sur les parcelles commercialisées dans des secteurs d'activités économiques et la possibilité pour la collectivité, pour prévenir ce type de risque, de prévoir dans l'acte de vente une clause de droit privé prenant la forme d'un « droit de préférence » au profit de la collectivité en cas de cession ultérieure du bien par l'acquéreur initial.

3) Présentation de différents outils fonciers réglementaires et fiscaux

➤ **Gaëlle Schauner (CEREMA)**

Quelques outils réglementaires et fiscaux font l'objet d'une rapide présentation : le droit de préemption urbain, y compris sa composante commerciale ; les baux de longue durée ; l'association urbaine de projet ; la taxe d'aménagement ; la taxe sur le foncier non bâti.

Sur ce dernier point, est posée la question de l'exigibilité de la taxe sur le foncier non bâti, concernant le domaine privé des collectivités. Conformément aux éléments d'information contenus dans l'article auquel il est possible d'accéder par le lien ci-dessous, les terrains constituant la réserve foncière des collectivités est imposable.

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1856-PGP>

En vertu du principe général posé par l'article 1394-2° du code général des impôts (CGI), les propriétés du domaine privé de l'État, des départements et des communes qui sont affectées à un service public ou d'utilité générale **et** non productives de revenus sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Or, les terrains constituant une simple réserve foncière au profit des collectivités ne sont pas affectés à un service public ou à une charge d'utilité générale au sens de cet article.

Un jeu de fiches complet est remis aux participants et mis en ligne sur l'extranet du club (en annexe du présent CR). Elles sont aussi consultables sur l'intranet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/outils-fonciers-fiches-et-bilan-d-utilisation-a187.html>

La difficulté de mettre en œuvre le droit de préemption urbain commercial dans de petites ou moyennes communes est évoquée par certains participants. Sa pertinence semble aussi atténuée par la récente réforme du contenu du règlement des PLU(i) qui permet de prévoir des règles spécifiques par sous-destinations commerciales. Un territoire mentionne la mise en œuvre du DPU commercial à des fins essentiellement d'observation et de suivi des dynamiques commerciales plus que de réelle intention d'intervention sur les baux commerciaux.

4) Présentation de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

➤ **Christine Mutel et Michel Houbron (EPFN)**

L'Établissement Public Foncier de Normandie, créé le 26 avril 1968, est le plus ancien Établissement Public Foncier d'État de France et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire normand. Il a le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial.

Il met en place des stratégies foncières afin de : mobiliser du foncier, en particulier pour faciliter la réalisation d'habitat social dans les secteurs tendus ; favoriser le développement durable ; lutter contre l'étalement urbain. Ses ressources reposent en partie et à hauteur de 13 millions d'euros sur la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) dont le taux (7€/habitant) est le plus faible de tous les EPF d'État. 2452 opérations ont été réalisées par l'EPF de Normandie entre 1968 et 2015.

Sont ensuite tour à tour présentés l'organisation de l'établissement, son programme pluriannuel d'intervention (PPI) pour la période 2017-2021, les outils qu'il met en œuvre, et qui font dans la suite de la journée l'objet de présentations plus détaillées ainsi que des exemples d'interventions.

Les dispositifs de contractualisation, en lien avec le soutien financier de la Région, et les clés de répartition qui en résultent selon les situations rencontrées font l'objet d'une présentation détaillée. L'accent est mis aussi sur le fait que l'EPFN exerce un rôle de maître d'ouvrage de plein droit en matière d'études ou de travaux de recyclage foncier.

Le support de présentation de cette présentation générale est joint en annexe du présent compte-rendu.

5) Les dispositifs d'observation foncière

➤ **Cyril Queffeuilou (EPFN)**

L'EPFN assure des prestations d'observation foncière sur l'ensemble de la région sous diverses formes : production de données, partage des connaissances, comparaison des territoires, co-animation du club foncier, divers observatoires...

Concernant les PLU intercommunaux, le code de l'urbanisme renforce l'impératif d'observation foncière et imposant une étude de la consommation d'espace sur 10 ans assortie d'une obligation de suivi et de limitation de la consommation de l'espace. La loi égalité et citoyenneté fixe elle aussi l'obligation de construire un observatoire foncier pour les territoires concernés par les PLH, et donc par les PLUIH. Outre les contributions de l'EPFN à ce double titre, l'établissement peut aussi apporter un appui aux collectivités dans la définition de leur projet et plus largement de leur stratégie territoriale : par une approche globale des enjeux fonciers, par l'apport de connaissance sur les marchés fonciers et immobiliers...

Dans le cadre d'un partenariat établi entre l'EPFN et la Région, un co-financement des dépenses d'observation à l'échelle des PLUi est possible à partir des besoins exprimés par la collectivité et 1/3 de celles-ci sont laissées à la charge des EPCI. La maîtrise d'ouvrage des marchés d'observation est par ailleurs assurée par l'EPFN. Les principes et les modalités de la mise en œuvre de ce type d'observatoires sont décrits dans le support de présentation annexé au présent compte-rendu.

Sont ensuite présentées des techniques qui permettent à l'EPFN de connaître la consommation foncière et le renouvellement urbain ainsi que les marchés fonciers et immobiliers : exploitation de données fiscales, analyse de photos aériennes et articulation de ces deux sources pour les uns, données Perval et données transmises gratuitement par la DGFIP (mais d'utilisation complexe) pour les autres.

L'accent est mis sur la nécessité d'envisager une observation foncière sur la durée, et aussi de développer la connaissance foncière à des fins opérationnelles : gisement des friches, optimisation foncière des zones d'activités, stratégie foncière orientée vers des solidarités intercommunales...

6) Présentation de différents types d'interventions d'un Établissement Public Foncier à travers quatre illustrations

A - les études :

L'offre de l'EPFN en matière d'études peut se décomposer en études de stratégies foncières et en études d'urbanisme pré-opérationnel.

Les premières visent à accompagner les projets des collectivités en concourant à la maîtrise du foncier de façon globale, en identifiant les secteurs à enjeux et en proposant de mobiliser les outils les plus appropriés. Elles peuvent par exemple définir une stratégie foncière à une échelle intercommunale, recenser des gisements fonciers pour la réalisation de logements locatifs sociaux, conduire à évaluer certains biens et à se prononcer sur leur mutabilité.

Les secondes comportent souvent un volet acquisition foncière ou un volet recyclage foncier qui se traduisent par l'élaboration de fiches signalétiques des biens pressentis en vue d'une opération d'aménagement. Ces fiches aident à établir la faisabilité technique, financière et temporelle des programmes envisagés.

Les clés de répartition financières du coût de ces études sont également présentées et font apparaître que le « laissé à charge » pour la collectivité est moins important pour les territoires les plus ruraux.

B – Le traitement des friches, le recyclage foncier et le portage immobilier :

À travers l'exemple de la Cartonnerie de Pont-Audemer, monsieur Leroux, maire de la commune et président de la CdC de Pont-Audemer Val de Risle, présente l'historique de cette opération et la contribution majeure qu'a apportée l'EPFN à sa réalisation : étude pré-opérationnelle, portage foncier, mobilisation du « fonds friches », portage spécifique du bâtiment à réhabiliter pour accueillir une pépinière d'entreprises.

Une vingtaine d'entreprises, employant une quarantaine de salariés occupent aujourd'hui les locaux et ce succès a permis à la collectivité de racheter le bien à l'EPFN au bout de 2 ans, alors que le délai conventionnel lui accordait une période de 5 ans.

Monsieur Leroux souligne que cette opération n'aurait pas pu se faire sans la contribution de l'EPFN. Il précise aussi que la dynamique qui entoure ce projet a irrigué bien au-delà des limites communales et que ses retombées en termes d'implantation de jeunes entreprises bénéficiant de cette pépinière sont à apprécier à l'échelle de l'intercommunalité.

C – L'action foncière :

La prise en charge par l'EPFN d'une intervention foncière sur le temps long suppose de la part de la collectivité une définition fine de son besoin et un processus décisionnel de l'établissement qui remonte le plus souvent à son directeur général ou à son conseil d'administration, après examen de la demande au travers des critères du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'établissement.

Selon sa nature, l'intervention fait ensuite l'objet d'une convention (convention de réserve foncière, convention d'action foncière) et d'un programme d'actions qui fixent les durées de portage et définissent les modalités financières de rachat des biens.

Les outils d'intervention mobilisables, ainsi que leurs conditions d'utilisation, sont présentés aux participants dans un ordre d'intervention publique croissant : négociation, droit de préemption, déclaration d'utilité publique, expropriation.

Plusieurs exemples concrets d'interventions de l'EPFN dans le cadre de l'action foncière sont ensuite présentés.

D – La revitalisation des centres-bourgs :

Monsieur Soul, maire de Domfront-en-Poiraise et son adjoint monsieur Davy livrent avec l'EPFN un témoignage sur leur démarche en cours de revitalisation de la cité médiévale de cette commune, en perte d'attractivité depuis de nombreuses années, tant sur le plan résidentiel que commercial.

La première contribution de l'EPFN a consisté à conseiller, puis à assurer la maîtrise d'ouvrage et le co-financement (à hauteur de 50%) d'une étude d'attractivité qui a duré deux ans.

Cette étude a d'abord fait ressortir la complexité des problématiques et la nécessité de se lancer dans une réflexion urbaine globale. Concrètement, des visites de sites et des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire ont eu lieu pour :

- analyser la problématique habitat
- analyser la problématique commerciale
- analyser l'accessibilité du centre-bourg
- analyser les caractéristiques architecturales et patrimoniales du centre-bourg
- analyser l'approche historique, culturelle et touristique du territoire

Ainsi, d'une problématique qui pouvait paraître a priori circonscrite à un espace très particulier, est progressivement apparue la nécessité de requestionner le fonctionnement général du territoire à une échelle qui dépasse potentiellement les limites communales (offre d'habitat, offre commerciale, offre touristique...)

Des axes prioritaires d'actions ont alors pu être déterminés et une convention cadre a été établie sur cette base entre la collectivité et l'EPFN. Une traduction réglementaire des interventions envisagées peut être assurée à travers les OAP contenues dans le PLUi.

Concernant la pérennité des actions à mettre en œuvre, la convention cadre a prévu un dispositif de suivi et une revue de projets annuelle. Tout risque de perte nouvelle d'attractivité ne peut être a priori écarté, mais le maire souligne que la prise de conscience des élus et l'existence d'un projet collectif partagé permettent d'envisager une meilleure vigilance face aux premiers signes de dévitalisation et une meilleure réactivité pour la mise en œuvre de correctifs adaptés.

7) Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club

- Les grandes lignes du futur appel à projets, dont la publication est annoncée pour début mars, sont présentées aux EPCI.
- Le principe de trois réunions itinérantes par an est maintenu pour l'année 2017. les départements de la Seine-Maritime et de la Manche sont pressentis pour accueillir ces prochains rendez-vous, qui pourraient avoir lieu respectivement en début d'été et à l'automne.
- Les représentants des EPCI font ressortir les thématiques suivantes pour les prochaines réunions : point d'actualité législative et réglementaire (loi égalité et citoyenneté et suites de la loi NOTRe notamment) ; le règlement du PLUi de nouvelle génération ; les orientations d'aménagement et de programmation ; l'évaluation environnementale d'un PLUi ; les PLUi des territoires littoraux à travers les évolutions envisageables de la loi littoral et la question particulière des risques d'érosion et de submersion.
- Les intervenants de la journée sont remerciés (EPFN et CEREMA), ainsi que la DDTM de l'Eure pour son appui dans la préparation des travaux.

La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle est elle aussi vivement remerciée pour la qualité de son accueil.

Club PLUi Normandie
13^{ème} rencontre du 23 février 2017



Club PLUi Normandie
13^{ème} rencontre du 23 février 2017

